



Atelier de carrosserie et de peinture automobile

Opportunité d'acquisition

Appel d'offres pour l'achat de certains
actifs de :

Centre De Collision Nord-Ouest Inc. / North
West Collision Centre Inc.

Juin 2022

**APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT
DE CERTAINS ACTIFS DE
CENTRE DE COLLISION NORD-OUEST INC. / NORTH WEST COLLISION CENTRE INC.
SOUS SÉQUESTRE**

**TABLE DES MATIÈRES
Juin 2022**

1. Avis au Lecteur
2. Commentaires du séquestre
3. Avis de l'appel d'offres du Séquestre pour l'achat des actifs de Centre De Collision Nord-Ouest Inc. / North West Collision Centre Inc.
4. Mise en contexte
5. Termes and Conditions
6. Formulaire d'offres
7. Actifs à vendre:

Lot	Description
1	Lots 3 à 15 inclusivement, en bloc avec l'intention de reprendre les opérations dans les locaux loués.
2	Lots 3 à 15 en bloc avec l'intention de déménager les actifs des lieux loués.
3	<p>Système de peinture pour véhicules 2018 incluant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cabine de pulvérisation « Termoncecanica »; ▪ Salle de préparation et mélange, modèle Tinto; ▪ Station de préparation Termoncecanica », incluant cabinet, étagères et système de contrôle de l'aspiration; ▪ Armoire en métal pour nettoyer les fusils à peindre « Mini Star » TGL165; ▪ Salle de préparation et ponçage avant peinture sans fumée ni poussière CA001; ▪ Échangeur d'air, 10 000 CFMS « FL100 »; ▪ Rideau mural 70' (salle de préparation), baie en aluminium 20', avec rideau jaune; ▪ Lampe infrarouge, modèle Infrarr 15K; ▪ Ligne en aluminium, 28mm x 540'; ▪ Système respiratoire à air de qualité « Martech »; ▪ 2 régulateurs de pression, 3 stations « Norgreen », dans la salle de peinture et préparation; ▪ 10 régulateurs de pression
4	<p>Système de redressement de châssis « Manta », capacité de 6 tonnes x 19,6 pieds, no série 31016013, comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Poteau de tirage rotatif; ▪ 4 supports mobiles; ▪ Matrice de châssis; ▪ Adaptateurs pour camion; ▪ Élévateur hydraulique ciseau, no série 21116031 ▪ Système de mesure 3D Contact Evolution, n/s 5654
5	2 - compresseur à air « La Padana », modèle Rotor 1500, moteur à vis, 15 hp
6	Élévateur hydraulique à double colonnes « RAV », capacité 10 000 lbs
7	4 élévateurs hydrauliques de plancher, capacité 6600 lbs, 110 volts
8	2 systèmes d'aspiration muraux « Stucchi », modèle Tornado

9	Soudeuse par point "Gyspot" Inverter Evolution PTI 57 3M-220 V, avec potence et transformateur de fréquence
10	Soudeuse au mig à impulsions, avec chariot
11	Soudeuse au mig à pulsions « GYS », modèle 270TS, avec chariot
12	Système de débosselage de carrosseries « Gyspot », modèle Combi 230E Pro, avec accessoires
13	Système de débosselage par induction et coupage « Gys » Proliner, avec accessoires
14	2 unités de remplissage à fréon « Robinair », modèle R1234YF
15	Divers items

**APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT
DE CERTAINS ACTIFS DE
CENTRE DE COLLISION NORD-OUEST INC. / NORTH WEST COLLISION CENTRE INC.
SOUS SÉQUESTRE**

AVIS AU LECTEUR

A titre de séquestre aux biens de Centre de Collision Nord-Ouest Inc. / North West Collision Centre Inc. ("NWCC"), BDO Canada Limitée (ci-après le « Séquestre ») demande des soumissions pour l'achat de certains équipements de NWCC. A cette fin, le présent cahier d'information (ci-après le « Cahier ») a été préparé pour aider les acheteurs potentiels à présenter une offre d'achat. Le Cahier inclus les détails sur les actifs à vendre.

Les informations contenues dans le Cahier ont été obtenues de plusieurs sources. Le Cahier a été préparé exclusivement pour le bénéfice des acheteurs potentiels pour les assister à déterminer s'ils veulent procéder à l'achat des actifs.

L'information du cahier a été présentée sans audit ou quelque vérification que ce soit. Le Séquestre ne fait aucune représentation explicite ou implicite, ou garantie quant à son exactitude ou son exhaustivité. Aucune information contenue dans le cahier ne doit être considérée comme une représentation des perspectives d'avenir des actifs. L'acheteur ne se base pas et ne peut pas raisonnablement se baser sur ces informations pour prendre sa décision. Chaque acheteur potentiel doit se baser sur ses propres recherches et analyses, sur sa propre inspection pour se satisfaire de la qualité, quantité, description, condition et valeur des actifs, de même que les titres, hypothèques, liens et autres sujets d'intérêts pour un acheteur, quels qu'ils soient.

Fait à Halifax, ce 10e jour de juin 2022.

BDO CANADA LIMITÉE

Agissant à titre de Séquestre aux biens de Centre de Collision Nord-Ouest Inc. / North West Collision Centre Inc. et non à titre personnel.



Neil Jones, CPA, CIRP, LIT
Premier vice-president

**APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT
DE CERTAINS ACTIFS DE
CENTRE DE COLLISION NORD-OUEST INC. / NORTH WEST COLLISION CENTRE INC.
SOUS SÉQUESTRE**

COMMENTAIRES DU SÉQUESTRE

Le 22 mars 2022, BDO Canada limitée (BDO) a été nommé Séquestre de certains biens (collectivement les « Actifs ») de Centre de Collision Nord-Ouest Inc. / North West Collision Centre Inc. ("NWCC") par la Banque Royale du Canada en vertu des sûretés détenue par celle-ci.

NWCC opérait un atelier de carrosserie et de peinture situé au 738-B Rue Victoria, Edmundston, Nouveau-Brunswick.

Ce cahier d'information fourni une description des actifs qui sont sujets à l'appel d'offres, de même que les termes et conditions du processus. Ce cahier d'information est aussi disponible sur le site web du Séquestre <https://www.bdo.ca/en-ca/extranets/northwestcollisioncentre/>. Nous vous avisons que toute l'information contenue dans le cahier d'information est sujette à l'avis au lecteur qui fait partie de ce cahier d'information. Toute offre d'achat acceptée par le Séquestre devra également être approuvée par le tribunal.

Veuillez prendre note que la date limite pour déposer une offre est le 6 juillet 2022 à 16h00, heure de l'Atlantique.

Le lecteur intéressé à visiter les actifs et les locaux loués peut prendre rendez-vous en contactant Hugo Daoust (hdaoust@bdo.ca) au 514-218-6309 pour un service en français ou Miranda Mavhunga (mmavhunga@bdo.ca) au (902) 425-3380 pour un service en anglais.

Fait à Halifax, Nouvelle-Ecosse, ce 10e jour de juin 2022.

BDO CANADA LIMITÉE

Agissant à titre de Séquestre aux biens de Centre de Collision Nord-Ouest Inc. / North West Collision Centre Inc. et non à titre personnel.



Neil Jones, CPA, CA, CIRP, LIT
Senior Vice-President

**APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT
DE CERTAINS ACTIFS DE
CENTRE DE COLLISION NORD-OUEST INC. / NORTH WEST COLLISION CENTRE INC.
SOUS SÉQUESTRE**

Appel d'offres pour l'achat des intérêts du Séquestre dans certains actifs de Centre de Collision Nord-Ouest Inc. / North West Collision Centre Inc. ("NWCC"). Les offres doivent être soumises au bureau du Séquestre BDO Canada Limitée situé à Halifax au 255 Lacewood Drive, bureau 201 Halifax, NE, B3M 4G2, avant 16h00 (heure de l'Atlantique) le 6 juillet 2022.

ACTIFS A VENDRE

NWCC est le propriétaire des équipements situés au 738-B Rue Victoria, Edmundston, New Brunswick (les « Locaux Loués »). Plus spécifiquement, les actifs qui font partie de l'appel d'offres sont les suivants :

LOT 1

Lots 3 à 15 inclusivement, en bloc avec l'intention de reprendre les opérations dans les locaux loués

LOT 2

Lots 3 à 15 en bloc avec l'intention de déménager les actifs des lieux loués

LOT 3

Système de peinture de véhicule, année 2018, comprenant :

Cabine de pulvérisation « Termoneccanica »;

Salle de préparation et mélange, modèle Tinto;

Station de préparation Termoneccanica », incluant cabinet, étagères et système de contrôle de l'aspiration;

Armoire en métal pour nettoyer les fusils à peindre « Mini Star » TGL165;

Salle de préparation et ponçage avant peinture sans fumée ni poussière CA001;

Échangeur d'air, 10 000 CFMS « FL100 »;

Rideau mural 70' (salle de préparation), baie en aluminium 20', avec rideau jaune;

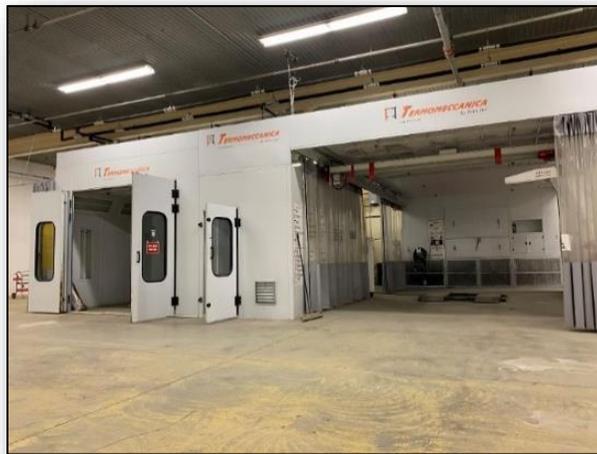
Lampe infrarouge, modèle Infrarr 15K;

Ligne en aluminium, 28mm x 540';

Système respiratoire à air de qualité « Martech »;

2 régulateurs de pression, 3 stations « Norgreen », dans la salle de peinture et préparation;

10 régulateurs de pression.



LOT 4

Système de redressement de châssis « Manta », capacité de 6 tonnes x 19,6 pieds, n/s 31016013, comprenant :

Poteau de tirage rotatif;
4 supports mobiles;
Matrice de châssis;
Adaptateurs pour camion;
Élévateur hydraulique ciseau, no série 21116031
Système de mesure 3D Contact Evolution, n/s 5654



LOT 5

2 compresseurs à air « La Padana », modèle Rotor 1500
Moteur à vis, 15 hp, n/s 160016315, 140006082



LOT 6

Élévateur hydraulique à double colonnes « RAV »
Capacité 10 000 lbs, n/s 10267133



LOT 7

4 éleveurs hydrauliques de plancher

Capacité 6600 lbs, 110 volts, n/s 24082018-4, 24082018-2, 24082018-3



LOT 8

2 systèmes d'aspiration muraux « Stucchi », modèle Tornado, n/s 2046, 2047



LOT 9

Soudeuse par point "Gyspot" Inverter Evolution PTI 57 3M-220V, avec potence et transformateur de fréquence, n/s 18.01.021976.014029



LOT 10

Soudeuse au mig à impulsions, avec chariot, modèle M3, 220 volts, n/s 16.12.0232897.036411



LOT 11

Soudeuse au mig à pulsions « GYS », modèle 270TS, avec chariot, n/s 15.06.029705



LOT 12

Système de débosselage de carrosserie « Gyspot », modèle Combi 230E PRO, avec accessoires, n/s 17.12.021266



LOT 13

Système de débosselage par induction et coupage « GYS » Proliner, avec accessoires, n/s 17.03.048799.00848



LOT 14

2 unités de remplissage à fréon « Robinair », modèle R1234YS, n/s E6A1805019053, 656863331



Robinair AC R1234 YF



Robinair AC R-134A

LOT 15

Divers items

Pot de sablage au jet de sable ;
Presse à rivets pneumatique, 8 tonnes ;
Rampes pour véhicules ;
Balai de plancher, manuel ;
Chargeur de batterie ;
Cric hydraulique « Strongman », 10 tonnes ;
Outils de redressement tire et pousse « Gold » ;
Aspirateur sec-humide ;
Câble extension haut voltage ;
Réfrigérateur de comptoir ;
Cric hydraulique de plancher ;
Escabeau/échafaud « Baker » ;
Chariots pour outils « Innovative » ;
Supports de séchage, pliable ;
Chariot à bobines ;
Chariots de séchage, sur roues ;
Cabinet en métal, 2 portes, 6' x 3' ;
Cabinet à peinture, 5' x 2' ;
Mobilier de bureau et classeurs assortis.









TERMES ET CONDITIONS

L'offre la plus élevée ou n'importe quelle offre ne sera pas nécessairement acceptée. La vente est sujette aux termes et conditions dictées par le Séquestre et toute offre reçue devra être approuvée par un tribunal du New-Brunswick. Un dépôt de 15% du montant de l'offre devra être remis avec l'offre au moyen d'un chèque certifié ou d'une traite bancaire.

INSPECTION DES ACTIFS ET DES LOCAUX LOUÉS

Les parties désirant soumettre une offre peuvent prendre un rendez-vous pour visiter les locaux ou obtenir de l'information supplémentaire, incluant les termes et conditions, en contactant Hugo Daoust au 514-218-6309 (hdaoust@bdo.ca) pour un service en français ou Miranda Mavhunga au (902) 425-3380 (mmavhunga@bdo.ca) pour un service en anglais. Les parties intéressées peuvent également obtenir de l'information au site web du Séquestre au <https://www.bdo.ca/en-ca/extranets/northwestcollisioncentre/>

BDO CANADA LIMITÉE
255 Lacewood Drive, Bureau 201
Halifax, Nouvelle-Ecosse, B3M 4G2
Téléphone (902) 425-3100 Télécopieur (902) 425-3777
Courriel mmavhunga@bdo.ca



**APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT
DE CERTAINS ACTIFS DE
CENTRE DE COLLISION NORD-OUEST INC. / NORTH WEST COLLISION CENTRE INC.
SOUS SÉQUESTRE**

MISE EN CONTEXTE

Centre de Collision Nord-Ouest Inc. / North West Collision Centre Inc. ("NWCC") est propriétaire de l'équipement sis au 738-B Rue Victoria, Edmundston, Nouveau-Brunswick (les "Lieux Loués").

Les détails des Lieux Loués sont les suivants:

- L'atelier de carrosserie est situé dans un local loué de 14 500 p.c. incluant 12 000 pieds d'espace de travail et d'esthétique et de 2500 p.c. d'espace de bureau et de salle d'attente. La salle d'esthétique possède des plafonds de 16 pieds, ce qui est idéal pour traiter de gros véhicules comme des ambulances, des autobus et des limousines. Le local est équipé d'un système d'alarme complet, d'un réservoir de propane de 2 000 lbs et d'un stationnement extérieur pouvant accommoder 10 véhicules.

Les équipements de l'atelier de carrosserie inclus :

- L'équipement inclus une salle de peinture avec infra-rouge qui donne un fini d'origine, une salle d'esthétique pour auto complète, un système de réparation de châssis de 6 tonnes et de 16,9 pieds, un système de mesurage au laser, un système de levage de 10 tonnes, 4 plates-formes élévatrices à faible hauteur de 6 600 lbs, 2 systèmes de ventilation montés sur les murs, des compresseurs, de l'équipement de soudage GYS et plusieurs autres.

L'équipement permet de traiter toutes les étapes de réparations nécessaires suite à une collision.

- Le locateur est prêt à négocier un nouveau bail avec un acheteur potentiel.



**APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT
DE CERTAINS ACTIFS DE
CENTRE DE COLLISION NORD-OUEST INC. / NORTH WEST COLLISION CENTRE INC.
SOUS SÉQUESTRE**

TERMES ET CONDITIONS

1. Le Vendeur de l'Équipement (les "Actifs") décrits dans le Cahier d'information et qui font l'objet de l'appel d'offres est BDO Canda Limitée, es qualité de Séquestre de certains des actifs de Centre de Collision Nord-Ouest Inc. / North West Collision Centre Inc. ("NWCC"). Les Actifs sujets à la vente sont les droits du Séquestre dans articles suivants:

Lot	Description
1	Lots 3 à 15 inclusivement, en bloc avec l'intention de reprendre les opérations dans les locaux loués.
2	Lots 3 à 15 en bloc avec l'intention de déménager les actifs des lieux loués.
3	Système de peinture pour véhicules 2018 incluant : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cabine de pulvérisation « Termoneccanica »; ▪ Salle de préparation et mélange, modèle Tinto; ▪ Station de préparation Termoneccanica », incluant cabinet, étagères et système de contrôle de l'aspiration; ▪ Armoire en métal pour nettoyer les fusils à peindre « Mini Star » TGL165; ▪ Salle de préparation et ponçage avant peinture sans fumée ni poussière CA001; ▪ Échangeur d'air, 10 000 CFMS « FL100 »; ▪ Rideau mural 70' (salle de préparation), baie en aluminium 20', avec rideau jaune; ▪ Lampe infrarouge, modèle Infrarr 15K; ▪ Ligne en aluminium, 28mm x 540'; ▪ Système respiratoire à air de qualité « Martech »; ▪ 2 régulateurs de pression, 3 stations « Norgreen », dans la salle de peinture et préparation; ▪ 10 régulateurs de pression
4	Système de redressement de châssis « Manta », capacité de 6 tonnes x 19,6 pieds, no série 31016013, comprenant : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Poteau de tirage rotatif; ▪ 4 supports mobiles; ▪ Matrice de châssis; ▪ Adaptateurs pour camion; ▪ Élévateur hydraulique ciseau, no série 21116031 ▪ Système de mesure 3D Contact Evolution, n/s 5654
5	2 - compresseur à air « La Padana », modèle Rotor 1500, moteur à vis, 15 hp
6	Élévateur hydraulique à double colonnes « RAV », capacité 10 000 lbs
7	4 élévateurs hydrauliques de plancher, capacité 6600 lbs, 110 volts
8	2 systèmes d'aspiration muraux « Stucchi », modèle Tornado
9	Soudeuse par point "Gyspot" Inverter Evolution PTI 57 3M-220 V, avec potence et transformateur de fréquence
10	Soudeuse au mig à impulsions, avec chariot
11	Soudeuse au mig à pulsions « GYS », modèle 270TS, avec chariot
12	Système de débosselage de carrosseries « Gyspot », modèle Combi 230E Pro, avec accessoires
13	Système de débosselage par induction et coupage « Gys » Proliner, avec accessoires
14	2 unités de remplissage à fréon « Robinair », modèle R1234YF
15	Divers items

2. Chaque offre doit porter la mention “CONFIDENTIEL” et être adressée à :

BDO Canada Limitée
Séquestre aux biens de Centre de Collision Nord-Ouest Inc./North West Collision Centre Inc.
255 Lacewood Drive, bureau 201
Halifax, NE B3M 4G2
Attention: Neil Jones, CPA, CIRP, LIT

Toutes les offres doivent être remises avant le 6 juillet 2022 à 16h00 (heure de l'Atlantique), moment où les offres seront ouvertes en privé par le Séquestre et toute autre personne qu'il pourrait désigner. Les informations contenues dans les offres seront considérées confidentielles, et le Séquestre pourra à sa discrétion, après l'ouverture, révéler le contenu des offres à certaines personnes, notamment, sans se limiter, les créanciers garantis.

3. **Toutes les offres doivent être présentées en dollars canadiens et accompagnées d'un dépôt de 15% du montant de l'offre par chèque certifié ou d'une traite bancaire payable à l'ordre de BDO Canada Limitée, en fidéicommiss.** Le dépôt peut aussi être fait par virement électronique, à la condition que le montant soit reçu par le Séquestre avant la date limite. Les informations pour le virement bancaire sont disponibles auprès du Séquestre. Si l'offre est acceptée et autorisée par le tribunal si nécessaire, le dépôt sera alors réputé être un dépôt en argent comptant et tout intérêt gagné sera réputé être la propriété du Séquestre. L'intérêt gagné ne sera pas déduit du prix d'achat. L'acheteur devra payer le solde du prix d'achat lors de la clôture de la transaction. Lorsque le soumissionnaire retire sa soumission, à partir de la date limite jusqu'à ce qu'il reçoive avis du résultat des soumissions, le dépôt du soumissionnaire sera conservé à titre de pénalités payées par le soumissionnaire au Séquestre. En cas de refus de la soumission, le Séquestre retournera le chèque visé, le mandat-poste ou la traite bancaire au soumissionnaire, sans intérêts. Le dépôt du soumissionnaire gagnant sera réputé être considéré comme un dommage liquidé appartenant au Séquestre si la transaction avorte en raison d'un défaut de l'acheteur.
4. L'offre la plus élevée ou n'importe quelle offre ne sera pas nécessairement acceptée. La vente est sujette aux termes et conditions dictées par le Séquestre et toute offre acceptée devra être approuvée par un tribunal du New-Brunswick.
5. En cas de refus de la soumission, le Séquestre en informe le soussigné par avis écrit par courrier enregistré ou en personne à l'adresse inscrite sur son offre dans les quinze jours ouvrables suivant la date de réception des offres, avis auquel est joint le chèque visé, le mandat-poste ou la traite bancaire remis au Séquestre à titre de dépôt. Tout intérêt gagné du rle dépôt sera réputé être la propriété du Séquestre;
6. L'acheteur déclare avoir examiné les actifs, se fonder entièrement sur son examen et son enquête, qu'aucune garantie n'est donnée quant à la description, le titre, l'état et la valeur des actifs et renonce à toute garantie quant à la qualité et la quantité des actifs («As is where is»). L'acheteur confirme acheter les actifs à ses risques et périls. L'acheteur reconnaît que le Séquestre ne fait aucune représentation quant à la conformité des actifs, à quelque norme que ce soit (incluant une norme environnementale) en vigueur à quelque époque et concernant les actifs, leur disposition ou leur utilisation et renonce à quelque réclamation que ce soit fondée sur la non-conformité des actifs à une telle norme. Sans limiter la généralité de ce qui précède, les actifs offerts seront ceux à la date de clôture. Si, à la date de clôture ou avant cette date, il était découvert que des liens ou des charges existaient à l'encontre des actifs et que l'acheteur n'avait pas consenti à assumer lesdits liens ou charges en plus du prix offert pour l'achat des actifs, le Séquestre pourra annuler l'entente pour vendre l'actif en question et le soumissionnaire se verra offrir le choix d'obtenir le remboursement de leur dépôt sans intérêt et sans compensation de quelque façon que ce soit pour tout dommage, perte ou autres coûts encourus. Si le Séquestre n'annule pas la vente, il aura jusqu'à la clôture de la transaction pour faire radier les liens et charges, à défaut de quoi l'acheteur pourra annuler l'entente et pourra récupérer son dépôt. L'acheteur n'aura aucun autre droit ou réclamation à l'encontre du Séquestre.
7. L'obligation du Séquestre de vendre et celle du soumissionnaire d'acheter doit cesser si, avant la clôture de la transaction, les actifs étaient substantiellement détruits par le feu, inondations, les éléments, le gouvernement, guerre civile ou tout autre cause externe en dehors du contrôle du Séquestre, à moins qu'il soit entendu entre les parties que le Séquestre répare les actifs et complète la vente ou qu'il complète la vente et que le produit des assurances soit attribué à l'acheteur.

8. Le Séquestre, à sa seule discrétion, se réserve le droit de retirer en tout ou en partie, les actifs de l'appel d'offres avant la date prévue pour la réception des offres et se réserve aussi le droit d'annuler l'appel d'offres à tout moment, ou d'ajouter, de modifier ou de renoncer aux termes et conditions en tout ou en partie s'il le juge approprié et l'acheteur sera lié par cette renonciation.
9. Le Séquestre peut refuser d'accepter toute offre reçue d'un acheteur potentiel. Les offres reçues par le Séquestre qui ne respectent pas tous les termes et conditions ou qui contiennent des propositions pour changer, amender ou ajouter des termes et conditions de vente peuvent, à la seule discrétion du Séquestre, être rejetées. Avant d'accepter une offre, le Séquestre peut, à sa seule discrétion, négocier avec un soumissionnaire pour lui faire modifier son offre. Le Séquestre n'est pas tenu de négocier avec quelque soumissionnaire que ce soit, ni de permettre à tout soumissionnaire de modifier et de resoumettre son offre peu importe si le Séquestre a négocié avec un autre soumissionnaire ou non. Suite à la réception d'une offre par le Séquestre. Le soumissionnaire n'est pas autorisé à retirer, modifier ou annuler son offre et telle offre est considérée irrévocable jusqu'à son acceptation ou son rejet par le Séquestre.
10. La publication de l'appel d'offres, l'offre, l'acceptation de l'offre par le Séquestre et les termes et conditions du cahier d'information qui sont réputées faire partie de toute offre reçue constitueront un « accord d'achat et de vente » contraignant et les délais sont de rigueur. Il n'y a pas d'autres termes ou conditions de vente et il n'y a pas d'accords parallèles verbaux ou écrits.
11. L'offrant dont l'offre est acceptée (devenant désormais l'« acheteur ») reconnaît que le Séquestre n'a aucune responsabilité personnelle ou d'entreprise en vertu des présentes conditions de vente ou de tout contrat d'achat et de vente. Le contrat d'achat et de vente sera résilié, au gré du Séquestre, sans aucune pénalité ni responsabilité de quelque nature que ce soit envers le séquestre ou l'acheteur dans chacun des événements suivants (en plus des autres événements stipulés dans les présentes conditions générales de vente):
 - a) Une ordonnance du tribunal émise au moment de la clôture ou avant cette date empêche la vente de se poursuivre ; ou
 - b) Les actifs faisant l'objet de la vente sont en grande partie détruits ou soustraits au contrôle du Séquestre par tout moyen ou procédé ; ou
 - c) Un rachat des actifs faisant l'objet de la vente est effectué par une partie y ayant droit.
12. Le détail des actifs faisant l'objet de l'appel d'offres est inclus aux présents termes et conditions de vente. Les détails ont été préparés uniquement pour la commodité des acheteurs potentiels. Les détails, ne sont pas garantis comme étant complets ou exacts et sont soumis aux autres qualifications mentionnées dans la condition 6 ci-dessus. Les informations contenues dans le cahier d'information du Séquestre n'ont fait l'objet d'aucune vérification ou révision et sont soumises à la condition 8 ci-dessus.
13. Toutes les offres doivent être soumises sur le formulaire d'offre qui est joint aux présentes conditions générales. Les offres reçues par le séquestre qui ne figurent pas sur le formulaire d'offre requis peuvent être rejetées par le Séquestre.
14. Le Séquestre n'examinera que les offres pour les actifs de NWCC telles que décrites dans les lots 1 à 15 de l'appel d'offres. Le Séquestre n'examinera pas les offres pour des actifs spécifiques, ou des combinaisons de ceux-ci, qui ne sont pas conformes aux descriptions des lots. **Dans le cas où l'offrant souhaite soumettre une offre en bloc pour toute combinaison des lots 3 à 15, l'offrant doit désigner des valeurs distinctes pour chacun des lots.**
15. En ce qui concerne l'achat du lot 1, le Séquestre comprend que le propriétaire des lieux loués est disposé à entamer des négociations en vue de conclure un nouveau bail avec l'acheteur aux fins d'exploiter une entreprise de réparation de collision de véhicules dans les locaux loués. Suite à l'acceptation d'une offre pour le lot 1, il incombe à l'acheteur de conclure un nouveau bail avec le propriétaire aux fins d'exploitation d'une entreprise de réparation de collision de véhicules dans les locaux loués, et l'acheteur reconnaît que le Séquestre n'a aucune responsabilité personnelle ou corporative, en vertu des présentes conditions générales de vente ou de tout contrat d'achat et de vente, pour faciliter la signature d'un nouveau bail entre l'acheteur et le propriétaire des locaux loués. De plus, la clôture de la transaction

avec l'offrant sur le lot 1 ne dépendra pas de la négociation d'un tel nouveau bail. Si l'Acheteur n'est pas en mesure de négocier un nouveau bail pour les lieux loués, l'acheteur doit, à une date convenue par le Vendeur et après réception du paiement intégral, à ses propres frais, démonter et retirer les actifs achetés de son emplacement actuel et doit remettre l'emplacement et/ou le site actuel dans un état propre et soigné et l'acheteur doit réparer et être responsable de tout dommage ou réclamation de quelque nature que ce soit causé par ou découlant de quelque manière que ce soit de ce démontage et de cet enlèvement. Le Vendeur ne sera pas responsable de tout dommage ou coût de quelque nature que ce soit pouvant résulter du retrait ou du défaut de retrait par l'acheteur des actifs achetés dans les lieux loués.

16. En ce qui concerne l'achat des lots 2, 3, 6 et 8, l'acheteur de ces lots doit, dans les 30 jours suivant l'acceptation du vendeur, ou à toute date ultérieure convenue par le vendeur et après que le paiement intégral a été reçu, à ses propres frais, démonter et enlever l'actif acheté de son emplacement actuel et doit restaurer l'emplacement et/ou le site actuels dans un état soigné et propre et l'acheteur doit réparer et être responsable de tout dommage ou réclamation de quelque nature que ce soit causé par , ou découlant de quelque manière que ce soit de ce démantèlement et de cet enlèvement. Le vendeur ne sera pas responsable des dommages ou des coûts quels qu'ils soient qui pourraient survenir si l'acheteur ne parvient pas à retirer l'actif acheté dans les 30 jours suivant l'acceptation du vendeur.
17. Si une offre est acceptée par le Séquestre (l'acceptation doit être faite par écrit, signée par le Séquestre), alors l'offrant retenu (l'acheteur) sera avisé par écrit par le séquestre de cette acceptation dans les dix (10) jours ouvrables de l'acceptation de celle-ci. Un tel avis d'acceptation sera réputé avoir été dûment donné lorsqu'il sera déposé dans la boîte aux lettres, envoyé par télécopieur, e-mail ou remis en mains propres, selon le cas.
18. L'Acheteur paiera ou sera responsable, en plus du prix d'achat, de toutes les taxes fédérales, provinciales et municipales applicables à la clôture, y compris les arriérés et les frais d'intérêts, à moins que des certificats d'exemption ne soient fournis. Les termes et conditions de ce paragraphe ne cesseront pas de s'appliquer à la clôture de cette transaction mais resteront en vigueur et de plein effet. Les autres rajustements à la clôture comprendront les dépôts faits au Séquestre ainsi que d'autres rajustements similaires que le Séquestre juge appropriés.
19. Le solde du prix d'achat sera dû et payable à la clôture, laquelle clôture aura lieu dans les trente (30) jours ouvrables suivant l'acceptation d'une offre par le Séquestre, à moins que si l'approbation du tribunal doit être demandée par le Séquestre et n'a pas été obtenu dans les trente (30) jours ouvrables suivant la date d'acceptation, la date de clôture sera prolongée de trente (30) jours ouvrables supplémentaires, ou jusqu'à toute autre date convenue d'un commun accord entre le Séquestre et l'acheteur.
20. La vente peut être assujettie à l'approbation de la Cour du Banc de la Reine du Nouveau-Brunswick. La cession des biens personnels décrits dans les lots 1 à 15 se fera au moyen d'un acte de vente du Séquestre sans garantie d'aucune sorte.
21. Si l'acheteur ne respecte pas les termes et conditions de l'accord d'achat et de vente, le dépôt et tous les autres paiements y afférents seront confisqués et les actifs peuvent être vendus et la perte monétaire causée par cette revente, ainsi que tous les frais y afférents ou occasionnés par un tel défaut, seront payés immédiatement par l'acheteur en défaut.
22. Le Séquestre ne sera pas tenu de fournir ou de produire des documents d'arpentages, des rapports immobiliers, des portions d'actes, des déclarations ou d'autres documents comme preuve de titre, sauf ceux en sa possession. Il est de la responsabilité de l'Acheteur de s'assurer du titre et des conditions à ses propres frais dans les dix (10) jours ouvrables suivant la réception de l'avis d'acceptation de l'offre. Tous les coûts associés au processus de diligence raisonnable de l'Acheteur sont strictement à la charge de l'Acheteur. Sans limiter la généralité de ces frais de diligence raisonnable, ils incluraient tous les frais juridiques, les enquêtes, les inspections et les assurances.
23. Le Séquestre (ou son mandataire) restera en possession des actifs jusqu'à ce que l'achat soit complété et le titre des actifs ne sera pas transféré à l'acheteur et il n'aura pas le droit d'en prendre possession tant que le prix d'achat n'aura pas été payé en totalité. , sauf convention contraire entre les parties.

24. Si, avant la date de clôture, une personne quelconque menace d'intenter ou intente des poursuites judiciaires contre le Séquestre ou ses directeurs à propos de la garantie, la convention d'achat et de vente ou les actifs à acheter, le Séquestre peut choisir, à sa seule discrétion et moyennant notification à l'Acheteur, de résilier le contrat d'achat et de vente.
25. L'obligation du Séquestre d'exécuter le contrat d'achat et de vente est conditionnelle à la réception de toutes les approbations, renoncations ou décharges gouvernementales ou d'autres entités qui peuvent être nécessaires pour permettre au Séquestre de se conformer à ses obligations en vertu de celui-ci.
26. Toutes les références à des délais dans ce document sont des délais de rigueur.
27. Tout avis, demande, requête, acceptation, choix, renonciation ou autre communication requise ou autorisée à être donnée dans le cadre de cette invitation (ci-après dénommé « Avis ») doit être fait par écrit et doit être considéré comme correctement signifié s'il est remis personnellement, à un agent du Séquestre ou de l'Acheteur, par télécopieur, par courriel ou par la poste par courrier recommandé, affranchi, à l'adresse du destinataire indiquée ci-dessous :

Pour l'acheteur:

A l'adresse postale, au numéro de télécopieur ou à l'adresse courriel indiquée dans son offre.

Pour le Séquestre:

BDO Canada Limitée
Séquestre aux biens de Centre de Collision Nord-Ouest Inc./North West Collision Centre Inc.
Bureau 201, 255 Lacewood Drive
Halifax, Nouvelle-Ecosse (B3M 4G2)
Télécopieur: (902) 425-3777
Attention: M. Neil Jones, CPA, CIRP, LIT
Email: nejones@bdo.ca

Un tel avis sera réputé avoir été donné à la date à laquelle il a été remis en mains propres ou télécopié ou envoyé par courrier électronique et tout avis signifié par courrier recommandé sera réputé avoir été livré le cinquième jour ouvrable suivant la date à laquelle il a été envoyé. En cas de grève ou nue menace de grève à Postes Canada, tout avis du destinataire ou de l'acheteur doit être remis en mains propres, télécopié ou envoyé par courriel.

Si l'avis est reçu après 16 h 00, HNA, un jour ouvrable, ou un samedi, un dimanche ou un jour férié, l'avis est réputé avoir été remis à 9 h 00, HNA, le jour ouvrable suivant.

28. Il sera de la responsabilité de l'acheteur, à ses propres frais, d'obtenir toutes les approbations gouvernementales nécessaires pour utiliser les actifs faisant l'objet d'un contrat d'achat et de vente. En particulier, et sans limiter ce qui précède, l'acheteur est tenu d'obtenir toutes les approbations, licences, permis, autorisations, permissions ou autres éléments nécessaires (collectivement les « approbations »), qu'ils soient requis localement, au provincial ou fédéral pour utiliser et profiter de tout article étant acheté et/ou d'exercer des activités avec ou à partir de tout actif acheté et l'obtention de ces approbations ne doit, de quelque manière que ce soit, être une condition préalable à l'achèvement ou limiter l'obligation de l'acheteur de remplir un contrat d'achat et de vente.
29. En soumettant une offre, l'acheteur reconnaît qu'il a eu la possibilité d'obtenir des conseils indépendants, y compris, sans s'y limiter, des conseils commerciaux, comptables, techniques et juridiques indépendants avant l'exécution et la livraison de l'offre à l'égard de toutes les questions y compris, sans s'y limiter, les présents termes et conditions.
30. Le Séquestre déclare qu'il est actuellement, et qu'il sera au moment de la clôture, un résident du Canada au sens de l'interprétation de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada). Lorsque le Séquestre le juge approprié et à la demande expresse du Séquestre, l'acheteur doit garantir qu'il est ou n'est pas une personne non admissible au sens de la Loi sur Investissement Canada.

31. Les courtiers qui présentent une offre en réponse au présent appel d'offres, laquelle offre est par la suite acceptée par le Séquestre et approuvée par le tribunal, si nécessaire, et que la vente des actifs est alors complétée, seront empêchés de réclamer une commission ou rémunération à moins de l'avoir spécifiquement convenu par écrit avec le Séquestre avant la soumission de l'offre, sinon le Séquestre ne sera pas tenu de payer une telle commission ou rémunération. Le courtier doit fournir une preuve écrite au Séquestre avant ou au moment de la clôture des offres qu'il est autorisé à présenter une telle offre au nom de la tierce partie. Cette confirmation de la représentation du courtier doit être signée et datée par la tierce partie et présentée par le courtier au Séquestre..
32. La validité et l'interprétation de la convention d'achat et de vente seront régies par les lois de la province du Nouveau-Brunswick.
33. Les locaux et les actifs peuvent être inspectés au 738-B, Rue Victoria à Edmundston au New Brunswick. Les inspections se font sur rendez-vous seulement. La description du processus et les conditions de vente doivent être obtenus en contactant Hugo Daoust (hdaoust@bdo.ca) au 514-218-6309 pour un service en français ou Miranda Mavhunga au (902) 425-3380 (mmavhunga@bdo.ca) pour un service en anglais, ou sur le site web <https://www.bdo.ca/en-ca/extranets/northwestcollisioncentre/>.

BDO CANADA LIMITÉE

Séquestre aux biens de Centre de Collision Nord-Ouest Inc. / North West Collision Centre Inc.
Bureau 201, 255 Lacewood Drive
Halifax, Nouvelle-Écosse B3M 4G2

**APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT
DE CERTAINS ACTIFS DE
CENTRE DE COLLISION NORD-OUEST INC. / NORTH WEST COLLISION CENTRE INC.
SOUS SÉQUESTRE**

A: **BDO CANADA LIMITÉE**
Séquestre aux biens de Centre de Collision Nord-Ouest Inc. /North West Collision Centre Inc.
Bureau 201, 255 Lacewood Drive
Halifax, Nouvelle-Ecosse B3M 4G2
Attention : Neil Jones, CPA, CA, CIRP, LIT

(Nom du soumissionnaire)

(Adresse)

(numéro de téléphone)

(Numéro de télécopieur)

(Adresse courriel)

Je soumetts (nous soumettons) par la présente cette offre pour l'achat des biens et de l'équipement (les « actifs ») de Centre de Collision Nord-Ouest Inc. / North West Collision Centre Inc. (« NWCC ») tel que décrit dans la trousse d'information qui nous a été fournie par le Séquestre.

LOT 1

Lots 3 à 15 inclusivement, en bloc avec l'intention de reprendre les opérations dans les locaux loués

_____ \$

LOT 2

Lots 3 à 15 en bloc avec l'intention de déménager les actifs des lieux loués

_____ \$

Page 2 - Formulaire d'offre

LOT 3

Système de peinture de véhicule, année 2018, comprenant :
Cabine de pulvérisation « Termoneccanica »;
Salle de préparation et mélange, modèle Tinto;
Station de préparation Termoneccanica », incluant cabinet, étagères et système de contrôle de l'aspiration;
Armoire en métal pour nettoyer les fusils à peindre « Mini Star » TGL165;
Salle de préparation et ponçage avant peinture sans fumée ni poussière CA001;
Échangeur d'air, 10 000 CFMS « FL100 »;
Rideau mural 70' (salle de préparation), baie en aluminium 20', avec rideau jaune;
Lampe infrarouge, modèle Infrarr 15K;
Ligne en aluminium, 28mm x 540';
Système respiratoire à air de qualité « Martech »;
2 régulateurs de pression, 3 stations « Norgreen », dans la salle de peinture et préparation;
10 régulateurs de pression.

_____ \$

LOT 4

Système de redressement de châssis « Manta », capacité de 6 tonnes x 19,6 pieds, n/s 31016013, comprenant :

Poteau de tirage rotatif;
4 supports mobiles;
Matrice de châssis;
Adaptateurs pour camion;
Élévateur hydraulique ciseau, no série 21116031
Système de mesure 3D Contact Evolution, n/s 5654

_____ \$

LOT 5

2 compresseurs à air « La Padana », modèle Rotor 1500
Moteur à vis, 15 hp, n/s 160016315, 140006082

_____ \$

LOT 6

Élévateur hydraulique à double colonnes « RAV »
Capacité 10 000 lbs, n/s 10267133

_____ \$

LOT 7

4 élévateurs hydrauliques de plancher
Capacité 6600 lbs, 110 volts, n/s 24082018-4, 24082018-2, 24082018-3

_____ \$

LOT 8

2 systèmes d'aspiration muraux « Stucchi », modèle Tornado, n/s 2046, 2047

_____ \$

LOT 9

Soudeuse par point "Gyspot" Inverter Evolution PTI 57 3M-220V, avec potence et transformateur de fréquence,
n/s 18.01.021976.014029

_____ \$

LOT 10

Soudeuse au mig à impulsions, avec chariot, modèle M3, 220 volts, n/s 16.12.0232897.036411

_____ \$

LOT 11

Soudeuse au mig à pulsions « GYS », modèle 270TS, avec chariot, n/s 15.06.029705

_____ \$

LOT 12

Système de débosselage de carrosserie « Gyspot », modèle Combi 230E PRO, avec accessoires, n/s 17.12.021266

_____ \$

LOT 13

Système de débosselage par induction et coupage « GYS » Proliner, avec accessoires, n/s 17.03.048799.00848

_____ \$

LOT 14

2 unités de remplissage à fréon « Robinair », modèle R1234YS, n/s E6A1805019053, 656863331

_____ \$

LOT 15

Divers items

Pot de sablage au jet de sable ;
Presse à rivets pneumatique, 8 tonnes ;
Rampes pour véhicules ;
Balai de plancher, manuel ;
Chargeur de batterie ;
Cric hydraulique « Strongman », 10 tonnes ;
Outils de redressement tire et pousse « Gold » ;
Aspirateur sec-humide ;
Câble extension haut voltage ;
Réfrigérateur de comptoir ;
Cric hydraulique de plancher ;
Escabeau/échafaud « Baker » ;
Chariots pour outils « Innovative » ;
Supports de séchage, pliable ;
Chariot à bobines ;
Chariots de séchage, sur roues ;
Cabinet en métal, 2 portes, 6' x 3' ;
Cabinet à peinture, 5' x 2' ;
Mobilier de bureau et classeurs assortis.

_____ \$

Vous trouverez ci-joint mon (notre) chèque certifié ou traite payable à BDO en fiducie au montant de _____ \$, représentant quinze pour cent (15 %) du montant total de l'offre soumise aux présentes.

J'offre (nous offrons) d'acheter ces actifs sous réserve des termes et conditions émises par le Séquestre et incluses dans le cahier d'information.

FAIT à _____, de la province de _____,

Ce _____ jour de _____ 2022.

NOM DU SOUMISSIONNAIRE EN LETTRES MOULÉES

Par: _____
(Signature)